



Lettre mensuelle du siège de
**l'Union nationale
des combattants**



A quelques jours de la Saint-Joseph le 19 mars, certains au sein de notre association en sont encore à se demander s'ils doivent oui ou non assister aux commémorations organisées ce jour-là ! Qu'ils se rassurent, aujourd'hui comme hier, la position de l'UNC est identique. Constatant que la déclaration d'Évian n'a pas mis fin, loin s'en faut, à la guerre d'Algérie - et la décision d'attribuer la carte du combattant aux 62/64 va dans ce sens - s'associant à la mémoire des milliers de Pieds Noirs chassés ou tués après cette date et à celle de nos 75 000 frères d'armes de confession musulmane abandonnés sans arme et massacrés ... L'Union Nationale des Combattants juge indécent de participer à la commémoration du 19 mars et demande à ses adhérents, et notamment tous les porte-drapeaux, à la boycotter au niveau local. Toutefois, si par habitude ou par curiosité, certains adhérents succombaient à la tentation de s'y rendre, cela ne pourra être qu'à titre individuel sans se prévaloir de toute appartenance à l'UNC et sans signe distinctif !



Philippe Schmitt

Directeur administratif du siège national

ACTUALITES

➔ 91^E CONGRES NATIONAL A SAINT-MALO



➔ DEROULEMENT

➔ Vendredi 21 juin

- 10h00 – 19h00 : accueil des congressistes. Gare et « Quai Saint-Malo ».
- 14h00 – 17h00 : sortie en mer.
- 19h00 : réception hôtel de ville de Saint-Malo.
- 20h30 : dîner de prestige au « Quai Saint-Malo ».

➔ Samedi 22 juin

- 08h00 – 12h30 : accueil des congressistes. Gare et « Quai Saint-Malo ».
- 08h30 : départ des excursions.
- 13h00 – 17h00 : **assemblée générale statutaire** « Quai Saint-Malo ».
- 13h00 – 17h00 : retour d'excursions.
- 17h30 : regroupement des congressistes et cortège vers la cathédrale Saint-Vincent.
- 18h00 : cérémonie religieuse à la cathédrale Saint-Vincent.

➔ Dimanche 23 juin

- 7h30 : accueil des congressistes « Quai Saint-Malo ».
- 9h00 – 11h45 : 91^e congrès national.
- 12h30 : cérémonies au monument aux morts, esplanade du Souvenir.
- 13h30 – 16h30 : banquet de clôture.

☞ Lundi 24 juin

08h30 : départ des excursions.

▶ **Toutes les informations pratiques (inscriptions, réservations, etc ...) sont disponibles sur le site internet www.unc.fr et dans *La Voix du Combattant* de janvier 2019.**

▶ **Bulletin d'inscription à renvoyer impérativement au plus tard le 14 avril 2019.**

FONCTIONNEMENT INTERNE

☞ www.radio-c2f.fr

Radio Combattante de France est une radio créée sous l'impulsion de l'UNC Basque et de la page Facebook Génération OPEX. Elle se définit par ses statuts comme républicaine, patriotique, apolitique et laïque. Elle s'est donnée comme mission d'unir le monde combattant par le soutien de nos soldats en opérations.

Radio C2F diffuse 24h sur 24, toute l'année. Vous y trouverez de la musique (pop-rock, musiques militaires, musette, classique, rock jazz, métal, électro, funk, new wave), des informations et des chroniques à destination des combattants de toutes les générations du feu. Pour écouter Radio C2F ? Rien de plus simple : le site internet de la radio, les box Orange, les enceintes connectées Alexa, les



Plateformes partenaires (V-Tuner entre autres) ou les réseaux sociaux, pages Facebook, Twitter, réseau Linked In ... Radio C2F est le média numérique du monde combattant !

☞ QUESTIONS STATUTAIRES : RÔLE DES INSTANCES COLLECTIVES

L'administration des associations UNC s'exerce au sein d'instances collectives : assemblée générale – bureau – conseil d'administration, dont les rôles et les responsabilités sont clairement définis dans les statuts.

➤ **L'assemblée générale statutaire ordinaire** a lieu obligatoirement tous les ans et rassemble tous les membres actifs (personne morale ou personne physique) de l'association. Elle approuve (ou non) la gestion de l'année précédente et le budget prévisionnel lié à l'année en cours, et procède à l'élection du tiers sortant des membres du conseil d'administration.

➤ **L'assemblée générale statutaire extraordinaire** est une assemblée convoquée exceptionnellement.

➤ **Le conseil d'administration** assure le bon fonctionnement de l'association et vérifie l'application des décisions prises par l'assemblée générale. Les conditions de renouvellement des membres du conseil d'administration sont définies dans les statuts.

➤ **Le bureau** relaie le conseil d'administration dans la gestion quotidienne de l'association. Il doit comporter au minimum 2 personnes : le président et le trésorier. Le plus souvent, il existe aussi un secrétaire-général. D'autres membres, avec missions particulières, peuvent faire partie du bureau. Les membres du bureau sont élus par le conseil d'administration suivant les modalités prévues par les statuts et règlement intérieur. Il importe que les attributions de chaque membre du bureau soient fixées de façon très précise pour éviter les risques de chevauchement, germes de dysfonctionnement.

☞ QUELQUES RAPPELS CONCERNANT LES ENCARTS REGIONAUX

LA VOIX DU
COMBATTANT

☞ Chaque association départementale UNC dispose d'un nombre de pages qui est fonction de son nombre d'abonnés : en cas de doute uncvdc@unc.fr

☞ Le correspondant départemental est l'unique interlocuteur de la rédaction qui ne traite pas avec les associations locales (sections).

- ☞ La rédaction assure une relecture et une correction orthographique, de même qu'une relecture juridique. En cas d'absence de titre, elle y supplée !
- ☞ Il est impératif de respecter le calendrier des envois des encarts. Si vous l'avez égaré, ne pas hésiter à le réclamer à uncvdc@unc.fr
- ☞ Les prescriptions techniques, largement diffusées et répétées par la rédaction ne sont pas négociables : taille des photos, autorisations parentales pour les mineurs, supports des textes, etc.
- ☞ L'encart régional n'a pas vocation à reproduire *in extenso* les compte - rendus des conseils d'administration ou des assemblées générales ...

► **Rappel : le secrétariat de La Voix du Combattant est ouvert de 9h à 12h et de 13h à 16h du lundi au jeudi inclus.**

➡ SOLDES AU MAGASIN UNC

Il reste encore quelques lots disponibles au magasin de vente de l'UNC ...

► Lot de 9 articles pour un montant de
25,00 € TTC + port

► Lot de 6 articles pour un montant de
75,00 € TTC + port

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ☞ Livre « Union Nationale des Combattants 100 ans d'histoire » ☞ Plaquettes centenaires n°1 - n°2 - n°3 - n°4 - n°5 ☞ DVD centenaire ☞ Autocollants centenaire dossier (par 10) ☞ Autocollants du centenaire pour voiture (par 10) | <ul style="list-style-type: none"> ☞ Broche dorée UNC ☞ Porte-cartes cuir ☞ Parure bille et plume ☞ Pot à crayons ☞ Porte-courriers ☞ Foulard UNC |
|--|---|

► L'ensemble peut être proposé pour un montant de 100,00 € TTC + port

Pour tout renseignement : uncvente@unc.fr ☎ 01 53 89 04 21

➡ EFFECTIFS UNC

Le total des redevances des associations départementales au siège national permet, comme chaque année de prendre connaissance des effectifs à jour de cotisations de notre association au 31 décembre 2018. A ce jour, l'UNC comptait 184 270 adhérents. Toutefois, de nombreuses associations départementales n'adressent pas au siège national la ventilation de leurs effectifs, ce qui ne nous permet pas d'avoir une connaissance exacte des effectifs des diverses composantes de l'UNC. Il est donc demandé aux associations départementales UNC, qui se reconnaîtront, d'y remédier à l'avenir et d'adresser au service comptable du siège national leur effectif accompagné de la ventilation, selon la répartition suivante :

A/ 39/45	B/ INDOCHINE	C/AFN	D/OPEX
E /Soldat de France	F/ VEUVES/ORPHELINS	G/ ASSOCIES	

➡ PARTENARIAT AVEC LA SACEM

Un nouvel accord de partenariat est à l'étude entre d'une part l'UNC et d'autre part la Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeur de Musique (SACEM). Comme l'actuel, ce nouvel accord permettra aux associations UNC organisant des bals, concerts, repas dansants, banquets, de pouvoir déclarer la séance, de connaître le montant de la redevance d'auteur afférente et de bénéficier d'une autorisation forfaitaire. A ce titre, le siège national a adressé à toutes les associations départementales UNC une demande d'informations :

Adresse postale :

Numéro de portable :

Numéro de SIRET :

Numéro de RNA (Répertoire National des Associations).

Numéro de téléphone :

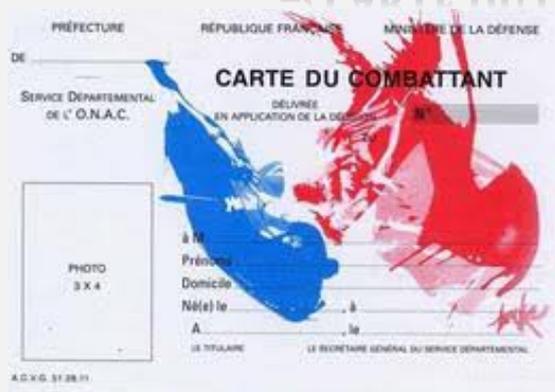


Ces informations seront transmises à la SACEM qui s'engage à respecter la confidentialité selon le Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

► **Merci de répondre dans les plus brefs délais à Marie Massé** uncnationale@unc.fr

INFORMATIONS GENERALES

➔ CARTE DU COMBATTANT : BILAN GENERAL



Fin 2018, le bilan des cartes du combattant délivrées s'établit ainsi :

- Première Guerre mondiale 14/18 : 4 400 000 cartes ;
- Seconde Guerre mondiale 39/45 : 2 600 000 cartes ;
- Combats en AFN : 1 700 000 cartes ;
- OPEX : 177 000 cartes ;

Pour l'année 2018, 211 000 cartes ont été délivrées dont :

- Indochine : 1 451 cartes ;
- AFN : 65 000 cartes ;
- OPEX : 143 000 cartes.

➔ ORDRE NATIONAL DU MERITE



Comme cela a été maintes fois rappelé, les porte-drapeaux qui atteignent 40 années de service dans la fonction peuvent être proposés à l'ordre national du Mérite. Pourtant, le siège national s'étonne de recevoir très peu de dossiers de candidature ... N'hésitez pas à honorer vos porte-drapeaux !

► **Information :** sophie@unc.fr



➔ PROJET DE COLLOQUE

La Mission du Centenaire, en lien avec la CARAC, proposera une journée d'étude sur la naissance du monde combattant et l'entretien de la mémoire combattante de la Grande Guerre. Il s'agira de revenir sur l'histoire du monde combattant : comment et pourquoi a-t-il vu le jour ? De quelle(s) mémoire(s) fait-il la promotion ? Comment l'entretient-il ? Cette journée devrait s'articuler autour de trois thématiques principales :

- ① La naissance du monde combattant de la Grande Guerre.
- ② L'histoire du monde combattant après 1945, entre l'Indochine et l'Algérie.
- ③ La question contemporaine des anciens combattants liés aux OPEX.

Ce colloque se déroulera à l'amphithéâtre Foch de l'École militaire. Le président national de l'UNC devrait intervenir dans la 3^e table ronde. Le directeur administratif représente l'UNC au sein du conseil scientifique constitué à cet effet. Ce colloque sera ouvert à tous, sous réserve de s'inscrire pour des raisons évidentes de sécurité. De plus amples informations seront données dans les prochaines *UNC INFOS*.

14 — 18
Mission
CENTENAIRE

➔ AGENDA MARS 2019

☞ **Jeudi 28 mars à 9h30** : réunion de la commission nationale de législation.

☞ **Vendredi 29 mars à 10h00** : réunion du bureau national.